

ASSOCIATION



LE PHARE

77140

Moncourt-Fromonville

La lumière, le repère.

COMPTE RENDU

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2018

Association type 1901, déclarée le 9 septembre 2002, sous le n° W774000229 J.O. du 5 Octobre 2002

SIRET n° 482 818 515 00017 Code APE 913E

Adresse: Mairie de Moncourt-Fromonville Le Château Route de Moret 77140 MONCOURT-FROMONVILLE

Tél : 01 64 29 21 53 . Courriel : contact@association-le-phare.fr

Site Internet : <http://www.association-le-phare.fr> Lauréate du prix « SERVIR » 2007 du Rotary Club de Nemours-Saint Pierre

Ordre du jour de la réunion :

1. Démission du vice-président et intervenant
2. Conséquences sur l'organisation et l'avenir de l'Association
3. Modifications des Statuts de l'Association et approbations par votes
4. Appel de candidatures pour le Conseil d'Administration
5. Election des membres du Bureau
6. Questions diverses

Début de la réunion 20 h 30 - Fin de la réunion 22 h

Introduction :

Isabelle GUERBOIS, la présidente, a remercié l'ensemble des familles qui se sont déplacées pour cette assemblée générale extraordinaire. Des remerciements ont été adressés également à la municipalité de Moncourt pour le prêt de la salle de marbre ainsi qu'à sa représentante, Madame GALLEGRO.

Enfin, Isabelle GUERBOIS a présenté ses meilleurs vœux de bonheur et de santé à l'assistance.

1. Démission de Roger MEUNIER, vice-président et intervenant

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2017, Roger MEUNIER avait exposé son souhait de diminuer progressivement son engagement au sein de l'Association et de donner sa démission dans 3 ans.

Le 9 décembre 2017, l'issue de la manifestation dans le cadre du Téléthon, il a pris une décision très difficile mais incontournable, à savoir donner sa démission en tant que vice-président et intervenant, immédiatement.

Les raisons de son choix sont justifiées par la maladie de son épouse. Le vendredi 8 décembre 2017, elle a chuté à son domicile et n'a pas pu se relever. Elle a dû son salut à la présence de son mari.

Dorénavant, son état physique la rend dépendante au quotidien d'une tierce personne.

Association type 1901, déclarée le 9 septembre 2002, sous le n° W774000229 J.O. du 5 Octobre 2002

SIRET n° 482 818 515 00017 Code APE 913E

Adresse: Mairie de Moncourt-Fromonville Le Château Route de Moret 77140 MONCOURT-FROMONVILLE

Tel : 01 64 29 21 53 Courriel : contact@association-le-phare.fr

Site Internet : <http://www.association-le-phare.fr> Lauréate du prix « SERVIR » 2007 du Rotary Club de Nemours-Saint Pierre

2. Conséquences sur l'organisation et l'avenir de l'Association :

Roger MEUNIER donnait des cours de soutien scolaire le mercredi après-midi de 14h à 17h et le samedi toute la journée de 9h à 17h.

Ce qui représente 9 créneaux horaires d'une heure répartis sur 32 adhérents.

Grâce à la générosité des intervenants de mathématiques et surtout les quelques places disponibles, quatre d'entre eux vont continuer à bénéficier d'un soutien scolaire.

Actuellement une recherche active de bénévoles en mathématiques collège est engagée, au travers d'annonces dans le bulletin communal de Moncourt, compte Facebook, des courriers adressés aux établissements scolaires de la Région et des annonces sur le Bon Coin.

Un remerciement est adressé aux familles qui ont transmis notre besoin à leur entourage personnel et professionnel.

L'Association a besoin d'intervenants pouvant s'occuper de :

- 1 adhérent en 6^{ème}
- 9 adhérents en 5^{ème}
- 6 adhérents en 4^{ème}
- 15 adhérents en 3^{ème}

Pour 19 d'entre eux, si l'Association n'a pas recruté de bénévoles avant la fin du mois de janvier 2018, les chèques de cotisations des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres seront restitués.

En attendant et ce depuis le début des vacances de Noël, chaque adhérent concerné peut demander par mail de l'aide sur des devoirs-maison. La ou les réponses sont fournies par retour de courriels après études par d'autres intervenants de mathématiques.

L'avenir de l'Association :

Roger MEUNIER assurait la fonction de vice-président. Ce rôle est défini dans les statuts de l'Association. Le Conseil d'Administration s'est donc réuni le 15 décembre 2017 pour acter cette démission et répondre à diverses questions :

- **Le rôle de vice-président est-il primordial à l'Association ?**
- **Y a-t-il un membre du Conseil d'Administration, sans rôle au sein du bureau, qui souhaiterait prendre le rôle de vice-président ?**
- **Doit-on envisager la dissolution de l'Association ?**

Association type 1901, déclarée le 9 septembre 2002, sous le n° W774000229 J.O. du 5 Octobre 2002

SIRET n° 482 818.515 00017 Code APE 913E

Adresse: Mairie de Moncourt-Fromonville Le Château Route de Moret 77140 MONCOURT-FROMONVILLE

Tél : 01 64 29 21 53 Courriel : contact@association-le-phare.fr

Site Internet : <http://www.association-le-phare.fr> Lauréate du prix « SERVIR » 2007 du Rotary Club de Nemours-Saint Pierre

1^{ère} question :

Le Conseil d'Administration, dans sa majorité, a décidé que le rôle de vice-président devait être maintenu dans les statuts de l'Association. La mission principale est de seconder le Président.

(Lecture de la définition inscrite dans les statuts de 2011)

« Il est plus particulièrement chargé de l'organisation et du suivi des manifestations auxquelles participe l'Association. Il tient un compte-rendu des événements de la vie de l'Association. Il remplace le Président quand celui-ci est dans l'incapacité d'assurer ses fonctions ou lorsque le Président démissionne, jusqu'à nomination d'un remplaçant par le Conseil d'Administration ».

2^{ème} question :

Comme les statuts de 2011 le prévoyaient, le Conseil d'Administration pouvait désigner parmi ses membres celui qui pourrait remplacer le membre démissionnaire ou exclus.

La majorité des membres du Conseil d'Administration a émise des réserves sur la nomination d'un remplaçant du fait que le Conseil d'Administration actuel est composé uniquement de 6 membres dont 3 ont déjà un rôle dans le Bureau.

Il est à noter que les fonctions de Président, Trésorier et Secrétaire ne peuvent être cumulé avec celle de vice-président.

Par voie de conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire a été programmée pour faire un appel à candidatures.

3^{ème} question :

L'Association a été créée en 2002. Au fil des années, le nombre des adhérents n'a pas cessé d'augmenter ; celui des bénévoles également mais dans une moindre mesure. Certains adhérents sont mêmes devenus des bénévoles.

En 2007, l'Association a reçu le prix « servir2007 » du Rotary-Club de Nemours sous la forme d'un chèque 1000 €.

En 2015, la Fondation EIFFAGE a participé à la réhabilitation de la 6^{ème} salle de classe en versant un chèque de 4000 €.

Association type 1901, déclarée le 9 septembre 2002, sous le n° W774000229 J.O. du 5 Octobre 2002

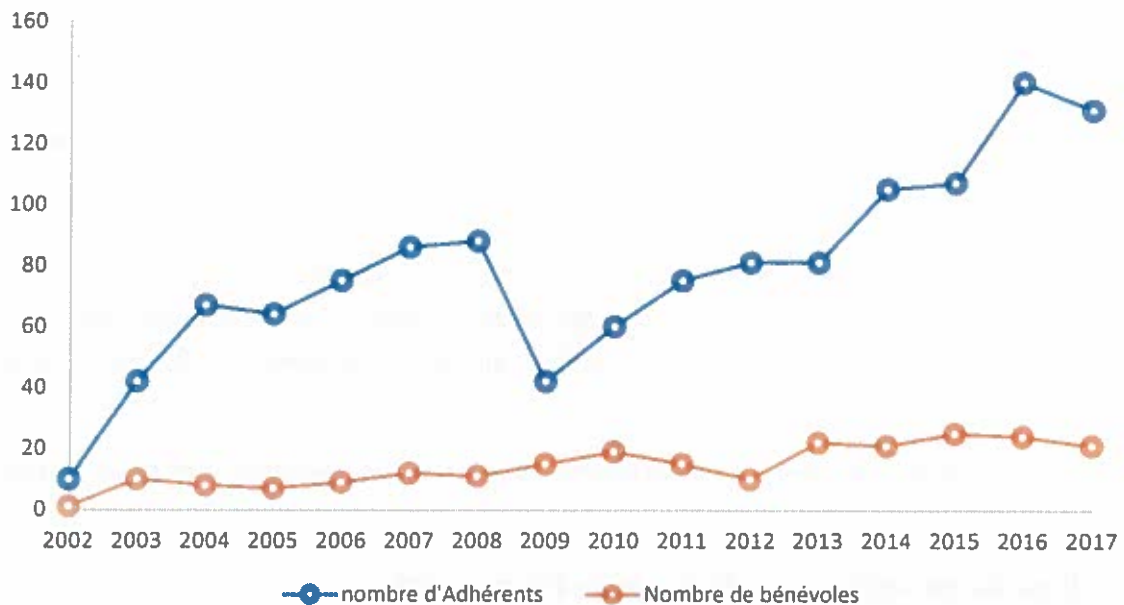
SIRET n° 482 818.515 00017 Code APE 913E

Adresse: Mairie de Moncourt-Fromonville Le Château Route de Moret 77140 MONCOURT-FROMONVILLE

Tél : 01 64 29 21 53 Courriel : contact@association-le-phare.fr

Site Internet : <http://www.association-le-phare.fr> Lauréate du prix « SERVIR » 2007 du Rotary Club de Nemours-Saint Pierre

Evolution de l'Association



Les bénévoles actuels de l'Association prennent toujours du plaisir à aider les adhérents, ils ont la volonté de continuer.

De ce fait, la dissolution de l'Association n'est pas envisagée, sauf si le Bureau ne pouvait pas être composé dans son intégralité.

3. Modifications des Statuts de l'Association et approbations par votes

Cette démission du vice-président nous contraint à modifier certains articles des statuts de l'Association, le projet des nouveaux statuts a été transmis à chaque famille lors de la convocation pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Chaque nouvelle rédaction doit faire l'objet d'un vote.

La Présidente Isabelle GUERBOIS précise que chaque article modifié sera lu à l'assistance et pourra faire l'objet de questions de la part des personnes présentes avant d'être voté.

1^{ère} modification :

Le Conseil d'Administration souhaite élever Roger MEUNIER au titre de Membre Honoraire.

Association type 1901, déclarée le 9 septembre 2002, sous le n° W774000229 J.O. du 5 Octobre 2002

SIRET n° 482 818 515 00017 Code APE 913E

Adresse: Mairie de Moncourt-Fromonville Le Château Route de Moret 77140 MONCOURT-FROMONVILLE

Tél : 01 64 29 21 53 . Courriel : contact@association-le-phare.fr

Site Internet : <http://www.association-le-phare.fr> Lauréate du prix « SERVIR » 2007 du Rotary Club de Nemours-Saint Pierre

« Article 4 : Membres de l'Association :

Les MEMBRES HONORAIRES : personnes qui ne sont pas Membres Actifs de l'Association mais qui ont rendu à la Communauté ou à l'Association des services exceptionnels justifiant cette distinction.

Ils peuvent assister aux réunions mais ne jouissent d'aucun des droits dont disposent les Membres Actifs (dont le droit de vote). Les Membres Honoraires sont désignés par le Conseil d'Administration de l'Association. Ils ne perdent pas systématiquement ce statut en fin d'exercice social.

Sont membres honoraires : M. Pascal BATICLE, Mme Véronique GRANGÉ et M. Roger MEUNIER. »

L'assistance a donné un avis favorable à l'unanimité.

2^{ème} modification :

Le Conseil d'Administration souhaite revoir les pouvoirs du Conseil en matière de vacances de postes :

« III.3 Bureau

Article 18 : Composition et réunion du Bureau

Pour assister le Président dans la gestion courante de l'Association, il est constitué un Bureau, qui comprend :

- le Président ;
- le Trésorier ;
- le Secrétaire ;
- le Vice-Président.

Ce bureau se réunira à la discrétion du Président.

En cas de vacance d'un poste, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de son membre. Il est procédé à son remplacement définitif par la plus proche assemblée générale. Les pouvoirs du membre ainsi élu prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat du membre remplacé.

Dans le cas de plusieurs vacances de postes ou bien si le Conseil ne pouvait pourvoir provisoirement aux remplacements, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être organisée pour pourvoir à ses nominations au travers d'appels à candidatures pour intégrer ledit Conseil d'Administration. »

Avis favorable à la majorité des votes.

Association type 1901, déclarée le 9 septembre 2002, sous le n° W774000229 J.O. du 5 Octobre 2002

SIRET n° 482 818 515 00017 Code APE 913E

Adresse: Mairie de Moncourt-Fromonville Le Château Route de Moret 77140 MONCOURT-FROMONVILLE

Tél : 01 64 29 21 53 Courriel : contact@association-le-phare.fr

Site Internet : <http://www.association-le-phare.fr> Lauréate du prix « SERVIR » 2007 du Rotary Club de Nemours-Saint Pierre

3^{ème} modification :

Au vu des circonstances actuelles, l'article 22 relatif à la dissolution doit être complété :

« Article 22 : Dissolution – Liquidation

Pour prononcer la dissolution volontaire de l'Association, la majorité des Membres Actifs doit être présente ; l'Assemblée Générale Extraordinaire délibère alors à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Si cette majorité n'est pas présente, une Seconde Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée, dans les trois semaines, et ses décisions seront prises à la majorité des Membres actifs présents. Cette Assemblée Générale Extraordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de l'attribution de l'actif de l'Association et nomme un ou plusieurs liquidateurs qui jouiront des pouvoirs les plus larges pour réaliser l'actif et acquitter le passif conformément à la loi. »

Avis favorable à la majorité des votes.

Les modifications de statuts seront officialisées par un envoi à la Préfecture.

4. Appel de candidatures pour le Conseil d'Administration

Les missions du Conseil d'Administration

Selon les statuts de l'Association, les membres du Conseil d'Administration sont élus lors d'une Assemblée Générale, leurs mandats prennent fin avec la fin de l'exercice social. Ils sont rééligibles chaque année.

Parmi les membres du Conseil d'Administration, le Bureau est constitué.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président et au moins 2 fois par an en plus des Assemblées Générales.

Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif de l'Association. Il peut modifier le règlement intérieur, décider des investissements et des évolutions de l'Association. Toutes les décisions du Conseil d'Administration doivent être approuvées par la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Le Bureau assure la gestion courante de l'Association.

Les fréquences des réunions

Isabelle GUERBOIS en tant que Présidente convoque au moins 1 fois par mois les membres du Conseil d'Administration et du Bureau pour échanger sur des sujets relatifs à l'Association (la prochaine réunion est le 26 janvier 2018.)

L'ensemble de ces personnes est convié pour exposer leurs points de vue sur l'évolution de l'Association ; comme des manifestations culturelles ou des partenariats.

Association type 1901, déclarée le 9 septembre 2002, sous le n° W774000229 J.O. du 5 Octobre 2002

SIRET n° 482 818 515 00017 Code APE 913E

Adresse: Mairie de Moncourt-Fromonville Le Château Route de Moret 77140 MONCOURT-FROMONVILLE

Tél : 01 64 29 21 53 . Courriel : contact@association-le-phare.fr

Site Internet : <http://www.association-le-phare.fr> Lauréate du prix « SERVIR » 2007 du Rotary Club de Nemours-Saint Pierre

Les statuts actuels indiquent que le Conseil d'Administration peut être composé au maximum de 10 personnes ; nous sommes 6 dont 3 sont déjà membres du Bureau.

Sur le plan légal, le Président, le Trésorier et le Secrétaire ne peuvent cumuler leur rôle avec celui du vice-président.

L'appel à candidature a pour objectif d'augmenter l'effectif du Conseil d'Administration dans un premier temps mais surtout de désigner parmi ces personnes, celui qui acceptera le rôle de vice-président.

Il est à noter que la non désignation d'un vice-président à l'issue de cette Assemblée Générale Extraordinaire conduira irrévocablement à la dissolution de l'Association dans les semaines à venir et donc la fin de tous les soutiens scolaires.

Appel de candidatures à l'Assistance :

2 personnes proposent leur candidature. Ces candidatures sont validées par l'assemblée.

- Christina CANTOT –Parente d'un adhérent
- Marie-Christine DARLOT – Intervenante en français

5. Election des membres du Bureau par le Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se réunissent pour l'élection du vice-président. A l'issue de ce vote, Marie-Christine DARLOT accepte le poste de Vice-Président de l'association.

6. Questions diverses

Suite à la nomination d'une nouvelle vice-présidente, qu'en est-il des cours de math en attente ?

Comme indiqué précédemment, la recherche est toujours en cours. Mais il faut bien tenir compte que si nous trouvons de nouveaux bénévoles, les jours et horaires ne seront pas forcément identiques à ceux de Roger.

Pour rappel, 19 élèves sont potentiellement sortants de l'association au 31 Janvier 2018, si aucun bénévole n'est recruté.



La Présidente
Isabelle GUERBOIS



Le Vice-président
Marie-Christine DARLOT



Le Trésorier
Gérard LEFEVRE



La Secrétaire
Bernadette BERGEON

Association type 1901, déclarée le 9 septembre 2002, sous le n° W774000229 J.O. du 5 Octobre 2002

SIRET n° 482 818 515 00017 Code APE 913E

Adresse: Mairie de Moncourt-Fromonville Le Château Route de Moret 77140 MONCOURT-FROMONVILLE

Tél: 01 64 29 21 53 Courriel : contact@association-le-phare.fr

Site Internet : <http://www.association-le-phare.fr> Lauréate du prix « SERVIR » 2007 du Rotary Club de Nemours-Saint Pierre